

# ACTION N°1 : AIDE A L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR ET OPTIMISATION DE LA VENTILATION

## Présentation générale de l'action

<b>Définition : objectifs et enjeux</b>	<b>Mieux isoler les immeubles d'habitation et assurer un niveau de ventilation en adéquation avec l'isolation.</b> Déclencher des démarches de rénovation énergétique dans les copropriétés. Intervenir auprès des immeubles sous injonctions de façades et/ou immeubles volontaires pour réaliser une ITE de préférence avec des matériaux « durables » ou éco-matériaux
<b>Cible et échelle d'intervention</b>	<b>Logements collectifs</b> (unipropriétés ou copropriétés) <b>et maisons individuelles</b> Les immeubles d'habitation sous injonction de façade et ceux volontaires (hors secteurs injonctions)
<b>Périmètre</b>	Sur toute la Ville (Périmètre communal)
<b>Délais d'obtention de résultats</b>	2018 Contacts ALE en cours et mise en place de relances
<b>Durée</b>	<b>2017-2018</b>
<b>Potentiel</b>	Estimé sur le nombre total d'immeubles d'habitation du parc privé, sous injonctions, avec des façades en mauvais état, hors bâtiments « remarquables » (soit 500 logements)
<b>Estimation du budget global annuel</b>	<b>Aide aux travaux</b> : 175 000 € pour environ 10 à 15 immeubles soit 200 logements concernés <b>Aide ingénierie</b> : 2 à 6 jours en moyenne d'accompagnement par immeuble - aide à la décision et aux travaux (4 jours environ par immeuble) - informations et contacts préalables (4 jours environ par an)

## Contenu de l'action

<b>Contenu</b>	<b>Information sur les bénéficiaires de l'ITE et de la ventilation</b> (confort, économie, valorisation) puis proposition d'une aide financière aux travaux d'ITE au propriétaire unique ou syndicat de propriété. Accompagnement à chaque étape du	
<b>Type d'aide financière</b>	Aide aux travaux (subvention) : <b>Logements collectifs :</b>	
	<b>Base</b>	<b>Bonification</b> si un éco-matériau est utilisé comme isolant (avec possibilité de plafonnement à 150 000 € si plus de 200 logts) OU dans le cas d'un surcoût architectural entraîné par le caractère patrimonial du bâti
	<b>L'aide est calculée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copropriété de moins de 40 lots principaux : 750 * L</li> <li>Copropriétés comptant 40 lots principaux et plus : subvention en € égale à (75 * L) + 13500 * (3-40/L)</li> </ul>	<b>L'aide est calculée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copropriété de moins de 40 lots principaux : 1000 * L</li> <li>Copropriétés comptant 40 lots principaux et plus : subvention en € égale à (100 * L) + 18000 * (3-40/L)</li> </ul>
	L'aide est versée au syndicat de copropriétaires. <b>Maisons individuelles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>calculée sur la base de 1 500 €/lot principal</li> <li>calculée sur la base de 2 000 €/lot principal si un éco-matériau est utilisé comme isolant ou dans le cas d'un surcoût architectural lié au caractère patrimonial du bâti (cahier des charges)</li> </ul>	
<b>Performance à atteindre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ITE complète (sauf impossibilité technique, juridique, urbaine ou patrimoniale)</li> <li>R ≥ valeur de référence associée au <b>Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique</b> (article 244 quater U du code général des impôts)</li> <li>Travaux d'installation ou d'optimisation de la ventilation (sauf si la ventilation est jugée suffisante, la performance de la ventilation sera alors justifiée par un professionnel)</li> </ul>	
<b>Compatibilité et complémentarité des aides</b>	<b>Compatible avec :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>les aides individuelles de l'Anah et avec le FART si 25% d'économie d'énergie (accès à l'ASE),</li> <li>les aides Ecoréno'v de la Métropole de Lyon, sous réserve d'un gain d'au moins 35% sur les Cep ou d'un niveau de performance BBC (calcul THCE ex)</li> <li>les aides de la Région (fonds d'atténuation de la Précarité énergétique),</li> <li>les aides de l'Ademe aux copropriétés sur le diagnostic et l'AMO,</li> <li>le crédit d'impôt et/ou l'Eco-PTZ si bouquet de travaux.</li> <li>la valorisation des CEE (sauf obtention d'une subvention ANAH)</li> </ul> <b>Incompatible avec l'aide aux travaux de niveau volontaire de la Ville de Villeurbanne</b>	

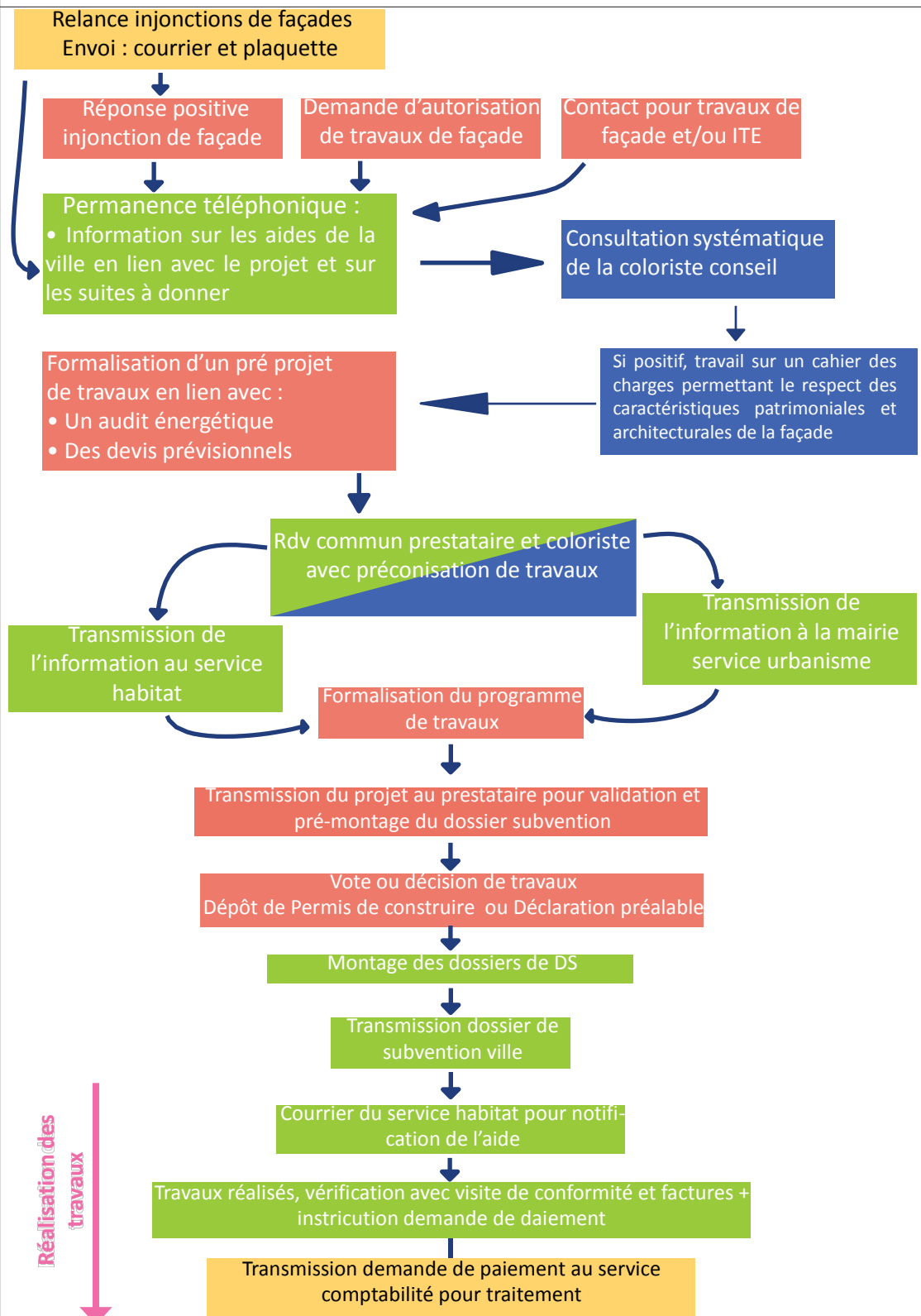
<b>Conditions de réussite (moyens à mettre en œuvre)</b>	<b>Implication forte des services de la Ville</b> (communication, urbanisme, habitat et mission DD), pour réaliser et faire passer la communication, pour présenter l'aide, l'inclure dans les relances d'injonction (et/ou pour les autres demandes avec ITE) et faire vivre un circuit de fonctionnement et de validation. Lien avec la coloriste pour les questions patrimoniales Veiller à lever les freins réglementaires urbains (utilisation du domaine public, hauteur minimale pour démarrer l'isolation en cas d'empiètement sur le domaine public, mobilier urbain) Apport d'une information technique fiable pour une meilleure aide à la décision et sur les incidences de cette isolation sur le bâti. Accompagnement des immeubles tout au long du projet. Exemption des frais de voirie si l'immeuble est sous injonction.
--	---

## Modalités de traitement de l'aide et organisation

### Partenaires et acteurs impliqués (en interne et externe)

**Service communication de la ville** : diffusion large de l'information  
**Service urbanisme de la ville** : relai fondamental de l'information passage obligatoire de la demande via les demandes d'autorisation de travaux  
**Coloriste** : rappel de l'information car lien direct avec les maîtres d'oeuvre et préconisations architecturales et patrimoniales  
**Prestataire** : Conseil technique sur les matériaux à utiliser et leur mise en oeuvre, sur les incidences de l'isolation sur le bâtiment, et sur la démarche à suivre pour réaliser des économies d'énergie en lien avec l'audit énergétique (de type charte de bonne pratique).  
**Prestataire** : Assistance au montage du dossier de demande de subvention de la ville et suivi jusqu'à la demande de paiement (récolte des données nécessaires)  
**Prestataire** : Orientation des propriétaires vers les autres dispositifs

### Schéma ou circuit de fonctionnement



### Légende

- Propriétaires privés ou leurs représentants
- Prestataire
- Services de la Ville (Urbanisme - Habitat - Comptabilité)
- Coloriste

## Communication

Formalisation de la communication par la Ville	Type de communication	Support de communication
	Communication générale	←→ Plaquette explicative de l'action
	Courrier relance d'injonction et demande d'autorisation de travaux	←→ Courrier communicant sur l'ITE et présentation de l'aide de la Ville
	Mise en évidence d'un contact	←→ N° de téléphone et nom de l'organisme à contacter pour plus d'informations
	Dossier de demande de subvention et de paiement	←→ Formulaire type
	Mise en avant de témoignages de Villeurbannais sur leurs travaux d'isolation	←→ Publication régulière dans « Viva » et « Viva Interactif » Panneaux de chantiers sur échafaudages
Réalisation	Ville de Villeurbanne	
Relais locaux pour diffusion de l'information	<b>Les services de la Ville</b> en lien avec le logement, l'habitat, la Santé et le Développement Durable <b>Conseils de quartiers</b> <b>Maison des services publics</b>	Les régies et syndic impliqués localement Les associations en lien avec les copropriétaires Les professionnels du bâtiment
<b>Echéancier de l'action en 2017</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité de l'action (selon consommation de l'enveloppe financière)</li> <li>• Relance des injonctions de ravalements (500 immeubles)</li> </ul>		
<b>Indicateur d'évaluation de l'action de type cône d'efficacité</b>	<p>Le diagramme illustre un cône inversé où la largeur à l'apex représente le 'Nombre de logements' et la pointe vers le bas est marquée 'TRAVAUX'. Une échelle verticale à gauche est étiquetée 'Temps'. Des flèches pointent vers l'intérieur du cône à différentes hauteurs, correspondant aux étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contacts et motivation des contacts</li> <li>Nombre d'immeubles conseillés</li> <li>Transformation des contacts en demandes de devis complémentaires pour ITE</li> <li>Transformation des contacts en dépôt d'autorisation de travaux puis travaux</li> <li>Mobilisation financière des aides</li> <li>Mobilisation de l'accompagnement technique, administratif et financier (temps d'accompagnement par immeuble).</li> </ul> <p>En bas du cône, une barre horizontale est étiquetée 'TRAVAUX'. Le texte à droite du diagramme indique : 'Réception des travaux et paiement des aides' et 'Temps passé entre le 1er contact et la réalisation des travaux (et moments clé – vote des travaux – début des travaux...)'.</p>	

## Quelques exemples:

- OPATB des Grand Boulevards de Grenoble, avec l'objectif de réduire de 550 tonnes équivalent pétrole la consommation annuelle en énergie et de 500 tonnes les émissions annuelles de CO2, tous types de logement confondus.
- « Mur Mur » : campagne d'isolation ciblant les copropriétés privées construites 1945 et 1975 sur Grenoble. Disposition urbaine réglementaire mise en place.



## Quelques messages :

Mieux isoler pour moins dépenser... ou Isolez et économisez...  
Mieux isoler pour plus de confort... Vous embellissez...pensez à isoler.

